



Le 3 avril 2020

Baisse d'activité en période de Covid : Marché de dupes !

Une réunion de discussion entre la direction et les organisations syndicales a eu lieu **vendredi 3 avril 2020.**

Il en ressort que TDF refuse de recourir à l'activité partielle (appelée aussi chômage technique) pour faire face à la baisse des activités. Elle préfère mettre à contribution les salarié(e)s en imposant la pose de jours de repos de façon unilatérale jusqu'au 31 mai 2020.

Le deal est simple : « trouve-toi de l'activité, y compris en inter ou intra service, ou je t'impose des jours de repos ». Cela va inciter les salariés à se porter volontaire, à accepter la prise de risque.

L'entreprise compte bien faire financer la baisse d'activité par les salariés.

Les actionnaires ont touché plus de **100 M€ de dividendes** au titre de l'année 2019, soit une somme du même ordre de grandeur que la masse salariale annuelle de TDF.

Les efforts doivent être partagés.

Un CSE extraordinaire est programmé le jeudi 9 avril 2020.

**La CGT continuera à réclamer de la solidarité
à tous niveaux de l'entreprise**